

Recueil des Actes Administratifs

---

# Actes de l'Exécutif départemental du 31 mars 2022

## Autres ACTES

Arrêté du 31 mars 2022 portant délégation de signature accordée au Directeur Général des Services et à certains de ses collaborateurs----- 514

# Actes de l'Exécutif départemental

---

**ARRETE DU 31 MARS 2022 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE ACCORDEE  
AU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES ET A CERTAINS DE SES  
COLLABORATEURS -**

*-Arrêté du 31 mars 2022-*

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ACCORDÉE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES  
ET À CERTAINS DE SES COLLABORATEURS**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 3221-3,

VU les délégations qui lui ont été accordées par le Conseil départemental de la Meuse,

VU l'arrêté d'organisation des services du Département de la Meuse,

VU l'arrêté de délégation de signature accordée au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée en toutes matières à :

- **M. Dominique VANON**, Directeur général des services départementaux,

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué :
  - les courriers portant décision individuelle de recrutement et de départ de fonctionnaires ou d'agents non-titulaires positionnés sur postes permanents,
  - les courriers et arrêtés en matière disciplinaire,
  - les arrêtés portant nomination de stagiaire et titularisation,
  - les arrêtés d'avancements de grade et de promotions internes,
  - les arrêtés de NBI,
  - les arrêtés de délégation de signature,
  - les arrêtés d'organisation des services,
  - les arrêtés d'attribution de logement et véhicule de fonction,
  - les arrêtés de régime indemnitaire pour les agents en position d'encadrement,
  - des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services, ses délégations sont accordées dans l'ordre suivant à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du Pôle développement humain.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à :

- **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint en charge du Pôle développement humain

sur les missions : enfance-famille, insertion-activité-emploi-économie sociale et solidaire, travail social et médico-social, autonomie, éducation, sports, jeunesse.

à l'exception de la présentation :

- des rapports au Conseil départemental,
- du budget du Département et des décisions modificatives dudit budget,
- des décisions d'attribution des marchés publics ou des accords-cadres d'un montant au moins égal à 40 000 € HT,
- de tous les actes dont la signature est réservée au Président ou à un Vice-président délégué,
- des livrets d'évaluation professionnelle des agents qu'il évalue directement.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Dominique VANON**, Directeur général des services, et **M. Laurent HAROTTE**, Directeur général adjoint, les délégations énumérées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté seront exercées dans la stricte limite du périmètre d'intervention de leur direction ou de leur mission respective par :

- **Mme Valérie VAUTIER**, Directrice des ressources humaines
- **M. Didier MOLITOR**, Directeur des systèmes d'information
- **M. Olivier AMPS**, Directeur des finances et des affaires juridiques
- **Mme Mélissa MARCHAND**, Directrice du patrimoine bâti
- **M. Martin BOLLAERT**, Directeur de la communication et de l'animation numérique
- **Mme Virginie BAILLY**, Directeur des routes et de l'aménagement
- **M. Guillaume GIRO**, Directeur de la transition écologique
- **M. Alain BOCCIARELLI**, Directeur des Territoires
- **Mme Hélène PORTIGLIA**, Directrice de la culture et du tourisme
- **Mme Christine JUNALIK**, Directrice de l'éducation, de la jeunesse et du sport
- **Mme Laure GERVASONI**, Directrice de l'autonomie
- **Mme Stéphanie MIELLE**, Directrice des maisons de la solidarité et de l'insertion
- **Mme Fanny VILLEMIN**, Directrice de l'enfance et de la famille

**ARTICLE 4** : Les délégations résultant de l'arrêté en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 accordées au Directeur général des services et à certains de ses collaborateurs sont abrogées.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Président du Conseil départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Département.

Bar-le-Duc, le



DUMONT Jérôme

JEROME DUMONT  
2022.03.31 16:21:19 +0200  
Ref:20220330\_180357\_1-3-S  
Signature numérique  
le Président

Jérôme DUMONT,  
Président du Conseil départemental

**DESTINATAIRES** :

- Mme le Préfet - Contrôle de Légalité
- M. le Payeur Départemental
- Dominique VANON, Directeur général des services
- Laurent HAROTTE, Directeur général adjoint en charge du Pôle développement humain
- Olivier AMPS, Directeur des finances et des affaires juridiques
- Valérie VAUTIER, Directrice des ressources humaines
- Didier MOLITOR, Directeur des systèmes d'information

- Mélissa MARCHAND, Directrice du patrimoine bâti
- Martin BOLLAERT, Directeur de la communication et de l'animation numérique
- Virginie BAILLY, Directeur des routes et de l'aménagement
- Guillaume GIRO, Directeur de la transition écologique
- Alain BOCCIARELLI, Direction des territoires
- Hélène PORTIGLIA, Directrice de la culture et du tourisme
- Christine JUNALIK, Directrice de l'éducation, de la jeunesse et du sport
- Laure GERVASONI, Directrice de l'autonomie
- Stéphanie MIELLE, Directrice des maisons de la solidarité et de l'insertion
- Fanny VILLEMEN, Directrice de l'enfance et de la famille.

**Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :**

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

**Imprimeur :** Imprimerie départementale  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Editeur :** Département de la Meuse  
Hôtel du Département  
Place Pierre-François GOSSIN  
BP 514  
55012 BAR-LE-DUC Cedex

**Date de parution :** 01/04/2022

**Date de dépôt légal :** 01/04/2022

**ISSN :** 2494-1972